I Identification de la collectivité délégante :

UNION DES SECTEURS D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE L'AISNE

26 boulevard Pierre Brossolette
02007 LAON CEDEX

Tél : 03 23 27 15 80
Fax : 03 23 27 15 81
E-mail : useda@useda.fr

II Cadre de la consultation :

-Délégation de service public en application de la loi N 93-122 du 29 janvier 1993 et du décret N 93-471 du 24 mars 1993,

-Articles L.1 411-1 à L.1 411-18 du code général des collectivités territoriales,

-Décret N 99-278 du 12 avril 1999 portant application de l'article 50 de la loi N 98-546 du 2 juillet 1998 et relatif à la desserte en gaz.

III Objet et lieu d'exécution :

Gestion déléguée par voie de concession du service public de distribution de gaz de communes non alimentées dans le Département.

LOTS	COMMUNES	NBRE D'HABITANTS
Lot n°1	Serain	420
Lot n°2	Pernant	646
Lot n°3	Chamouille	204
Lot n°4	Monthenault	106
Lot n°5	Neuville sur Ailette	78

Chaque commune fait l'objet d'un lot. Possibilité d'être attributaire de l'ensemble ou partie des lots.

IV Caractéristiques essentielles de la convention envisagée :

- Etablissement et financement du réseau de gaz,

-Raccordement des clients sur le tracé du réseau,

-Fourniture de gaz aux clients non éligibles,

-Gestion des relations avec les clients ; exploitation et conduite du réseau pour garantir la qualité et la continuité de fourniture,

-Entretien préventif et maintenance curative des biens, mobiliers et immobiliers, nécessaires à l'exploitation, et la sécurité des personnes et des biens,

-Renouvellement des réseaux et des ouvrages,

-Perception auprès des usagers du prix des prestations et des taxes afférentes,

- Conception et mis en œuvre des actions d'information de la clientèle et de promotion du service.

Fourniture en gaz naturel, pour le gaz propane, distribution par réseaux et branchements compatibles gaz naturel.

Les offres seront examinées sur la base d'un **contrat de 30 ans**. Les caractéristiques qualitatives et quantitatives des prestations sont définies dans un document qui sera communiqué aux candidats retenus.

V Contenu du dossier de présentation des candidatures :

Le candidat remettra un dossier permettant à la collectivité d'apprécier ses garanties professionnelles et financières et son aptitude à assurer l'égalité des usagers et la continuité du service public. Ce dossier comprendra les pièces suivantes :

- Lettre de candidature,
- Description de l'entreprise : forme juridique, moyens en personnel, structure capitalistique, bilans et comptes de résultat des 3 derniers exercices clos,
-Attestation de non condamnation concernant les infractions visées au code du travail
- Justificatif de paiement des impôts et cotisations sociales,
- Agrément ministériel ou état d'avancement de la demande références et expériences en matière de distribution de gaz,
-Description des moyens envisagés pour assurer la continuité et l'égalité des usagers devant le service public,

VI Modalités de remise des candidatures :

Les dossiers de candidatures, rédigés en langue française, seront envoyés sous plis recommandés avec accusé de réception postal ou déposé, contre récépissé, à l'adresse suivante :

USEDA
26 boulevard Pierre Brossolette
02007 LAON CEDEX

Les dossiers seront remis sous double enveloppe, l'enveloppe extérieure portant la mention «Délégation de service public de gaz, Avis de publicité» et l'enveloppe intérieure portant la mention «Nom du candidat, consultation pour la distribution publique de gaz. A n'ouvrir qu'en commission».

VII Les plis devront être parvenus à l'USEDA pour le 15 mars 2005 à 17 heures 00

VIII Date d'envoi de l'avis aux publications : Mardi 18 janvier 2005.

IX Renseignements complémentaires : Par écrit uniquement.